

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 juin à 19 heures

Étaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Absentes excusées : Rosa BRILLAT, Nelly BAUDRY.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibération pour le choix des entreprises pour la création de la halle ouverte

Après la visite sur les lieux de la future halle, Monsieur le Maire remet aux membres du conseil un document (AMT 2^{ème} procédure : Assistance Marchés Publics) concernant les propositions des entreprises pour les lots

- N°2 charpente et menuiserie
- N° 3 couverture-zinguerie

non pourvus lors de l'appel d'offre en date du 23 Mai 2019.

Quatre entreprises ont fourni des devis pour ces deux lots. Après analyse par l'architecte Maître DUQUERROIX, l'offre recevable et économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise LAGRIFFOUL de Burgnac pour le lot N°2 d'un montant de 11 697,00 € H.T. C'est également cette entreprise qui est la mieux « disante » sur le lot N°3 avec une proposition d'un montant de 17 858,20 € H.T (après suppression du film sous toiture et tuiles chatières, soit un montant de 2350.00 € H.T) pour une couverture en tuiles mécaniques. Monsieur le Maire précise également qu'il est préférable de n'avoir que la même entreprise pour ces travaux pour question d'organisation.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le choix de cette entreprise.

Délibération contre la fermeture de la Trésorerie de Pierre Buffière

Monsieur le Maire donne ensuite lecture aux membres du conseil d'une pétition signée par les membres de la communauté de communes Briance Sud Haute Vienne suite au courrier reçu de la Direction Générale des Finances publiques. Ce courrier indique que la Trésorerie de Pierre Buffière fermera le 1er janvier 2020. Elle devrait être remplacée par deux points de contact ponctuels entre les contribuables du territoire et l'administration fiscale, un à PIERRE-BUFFIERE et le second qui serait à SAINT GERMAIN LES BELLES.

En ce qui concerne le Service Public Local, les collectivités locales du territoire seraient rattachées à un centre qui serait basé à SAINT YRIEIX LA PERCHE et le lien entre la DGFIP et les collectivités locales serait assuré par un « Conseiller Local ». Monsieur Le Maire insiste, en indiquant que les échanges entre les agents de la trésorerie et la collectivité seront plus compliqués du fait de l'éloignement et du manque de proximité. Il propose que la commune prenne une délibération contre cette fermeture.

Les membres du conseil votent à l'unanimité contre la fermeture de la Trésorerie de Pierre Buffière.

Questions et informations diverses

Monsieur Le Maire évoque l'aménagement du centre bourg qui devrait inclure la mise aux normes de l'assainissement, la halle ouverte, et voire l'aménagement de la place de la Fontaine. Tous ces travaux pourront être subventionnés jusqu'à hauteur de 75 %, selon des demandes réalisées auprès du conseil départemental, de l'état et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Il poursuit en précisant que la mairie a reçu une autre candidature pour un travail saisonnier. Il s'agit du jeune, actuellement en stage, inscrit à la Mission Locale il a donné entière satisfaction pour son travail. Par conséquent, ce jeune est recruté au mois d'août en tant que besoin saisonnier.

Marie-José LEJEUNE prend la parole au sujet du SIPRAD. Elle indique que l'assemblée générale a eu lieu le 21 juin que le compte administratif a été adopté à l'unanimité. Il a un solde négatif de 5 435,23 € dû en autres à une créance de 1 385,55 € qui n'a pas pu être récupérée. Elle ajoute qu'une livreuse a signé une rupture conventionnelle de contrat de travail le 2 avril mais qu'elle a aussitôt été remplacée. Elle enchaîne pour dire qu'un questionnaire de satisfaction qui a été remis aux bénéficiaires et que la plupart sont satisfaits des repas sauf pour la soupe. Elle précise qu'une cellule de refroidissement doit être remplacée et qu'elle sera subventionnée à 40 % par le département. Et elle termine en disant que l'assemblée a voté à l'unanimité l'augmentation de 5 centimes par habitant de la cotisation des communes la portant à 0,35 €.

Philippe VEYRIRAS poursuit en informant les membres du conseil que 4 enfants handicapés dont 2 en grande section de maternelle vont être accueillis à la rentrée. Il ajoute que ces enfants seront assistés par des AVS qui les aideront pendant la classe et à la cantine. Il précise également qu'une pièce a été trouvée pour les faire dormir car ils ont besoin de se reposer.

Dominique BATAILLER prend la parole pour dire que des affiches et des dépliants vont être réalisés par la Communauté de Communes et distribués avec l'ensemble des visites pour les journées du patrimoine des 22 et 23 septembre.

Il informe le Conseil de la visite d'une personne de la Direction des Affaires Culturelles de Paris pour examiner un tableau qui se trouve dans l'église et qui s'avère être original et exceptionnel et qui, donc, doit être mis sous protection. Affaire à suivre.

Patrick CRUVEILHER indique que désormais les déchets verts, qui sont en constante augmentation, ne seront acceptés en déchèterie que pour 10 passages et au maximum avec 10 m³ pour chaque foyer et par an.

Jackie CLOT enchaîne en disant qu'elle est passée voir, en raison de la canicule, les personnes âgées, celles qui sont seules et ils ont apprécié sa visite.

Monsieur le Maire termine en disant qu'il a reçu une invitation pour la Foire aux Vins le 7 juillet à Vicq sur Breuilh.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.